

Musicien interprète (DNESM)

RNCP4460 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	133g
Code(s) ROME	L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/03/2008

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON (CNSMD LYON)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le musicien interprète participe à l'exécution d'oeuvres musicales ou vocales destinées à être enregistrées ou interprétées devant un public.

En tant que musicien instrumentiste, il peut être musicien soliste, musicien chambriste, musicien d'orchestre, musicien accompagnateur, chef de chant

En tant que musicien chanteur, il peut être artiste lyrique, chanteur soliste, membre d'ensemble vocal.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées pour les musiciens instrumentistes : - maîtriser à un haut degré d'excellence l'interprétation sur son instrument ;

- déchiffrer une partition ;
- analyser une partition ;
- maîtriser le solfège ;
- pour les clavecinistes, les organistes et les luthistes/théorbistes, maîtriser la basse continue ;
- pour les organistes, maîtriser l'improvisation.
- maîtriser la pratique musicale collective ;
- maîtriser le travail de la scène dans sa discipline ;
- maîtriser les styles, répertoires et pratiques musicales propres à sa discipline et à sa spécialité ;
- disposer d'une culture musicale significative ;
- disposer de compétences complémentaires qui enrichissent la pratique de sa discipline propre (autres instruments, écriture, autres champs artistiques ou esthétiques, etc.) ;
- pour les organistes, disposer de surcroît d'éléments de base en écriture ;
- pour les instrumentistes en musique ancienne, disposer de compétences en matière de connaissance des traités et d'éléments de base en danse historique ;
- pour les clavecinistes, disposer de compétences en matière d'accord et de réglage de leur instrument, et de connaissance des tempéraments.

Capacités attestées pour les musiciens chanteurs :

- maîtriser à un haut degré d'excellence l'interprétation vocale, en particulier en français, en allemand et en italien ;
- déchiffrer une partition ;
- analyser une partition ;
- maîtriser le solfège ;

- maîtriser la pratique musicale collective ;
- maîtriser le travail de la scène, notamment et obligatoirement s'agissant des productions lyriques scéniques ;
- maîtriser les styles, répertoires et pratiques musicales propres à sa discipline et à sa spécialité ;
- disposer d'une culture musicale significative ;
- disposer d'une compétence pianistique ;
- disposer de compétences complémentaires qui enrichissent la pratique de sa discipline propre (écriture, autres champs artistiques ou esthétiques, etc.).

Capacités attestées pour l'accompagnement au piano :

- maîtriser à un haut degré d'excellence les techniques générales (déchiffrage, réduction d'orchestre et de chœur, transposition, accompagnement improvisé, etc.) et spécifiques d'accompagnement au piano dans sa discipline propre (accompagnement au piano, accompagnement vocal, ou direction de chant) ;
- maîtriser le grand répertoire du piano ;
- pour l'accompagnement au piano, maîtriser la technique du clavier d'orchestre ;
- pour la direction de chant, maîtriser les techniques de travail de préparation des chanteurs, notamment la diction lyrique des principales langues étrangères chantées ;
- disposer d'un niveau dans une langue étrangère au moins égal à B1 dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe ;
- maîtriser le travail de la scène dans sa discipline ;
- savoir analyser une partition ;
- disposer d'une culture musicale significative ;
- maîtriser les styles, répertoires et pratiques musicales propres à sa spécialité ;
- disposer de compétences complémentaires qui enrichissent la pratique de sa discipline propre (autres instruments, écriture, autres champs artistiques ou esthétiques, etc.).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires de la certification exercent leurs activités dans les domaines : Musique,

Scène, spectacle, concert

Musique enregistrée

Orchestres symphoniques

Ensembles instrumentaux ou vocaux

Formations de musique de chambre

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type d'emplois accessibles : musicien

musicien interprète

instrumentiste

musicien d'orchestre, chef de pupitre, soliste,

accompagnateur,

chef de chœur,

chanteur

chanteur choriste

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très faible (1/5)

Facteurs principaux

Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi

Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury chargé d'apprécier la prestation des candidats en vue de l'obtention du Certificat d'Etudes supérieures (discipline principale) comprend : le directeur ou son représentant, président , et des personnalités extérieures, dont des spécialistes de la discipline concernée.

Des examens de contrôle dans la discipline principale sont organisés au cours de la 2ème et 3ème années d'études.

Les jurys de ces examens sont présidés par le directeur ou son représentant et comprennent un professeur du CNSMD de Lyon d'une autre discipline et deux spécialistes de la discipline concernée, extérieurs à l'établissement.

Les UV des disciplines complémentaires sont décernées sous la responsabilité des professeurs de ces disciplines, en faisant une large part au contrôle continu, selon des modalités définies pour chacune d'entre elles.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	05/03/2008
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNSMD de Lyon site web : www.cnsmd-lyon.fr

<http://www.cnsmd-lyon.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4460/>